



Mémoire et vérité

Lettre n°17/11 - A

Ne désarmons pas nos DROM-COM

« *La France est la dernière puissance du monde sur laquelle le soleil ne se couche jamais* »¹.

Ses « confettis d'Empire », selon l'expression de Napoléon, sont éparpillés sur plus de 11 millions de km² dans trois océans et, en 2012, un rapport du Sénat estimait qu'ils constituaient « *une contrainte de moins en moins compatible avec nos finances publiques* ».

Mais c'est précisément parce que la France conserve une capacité à exercer sa souveraineté et son influence sur ses possessions ultramarines qu'elle mérite d'être qualifiée de puissance mondiale. Cette souveraineté, elle l'exerce d'abord au moyen du dispositif militaire qui s'y trouve et qui constitue, de surcroît, l'un des principaux vecteurs des relations DROM-COM / Métropole.

Or, au cours de la précédente loi de programmation militaire (2008-2013), les effectifs militaires stationnés Outre-mer ont été réduits de 22%, réduction à laquelle s'est ajoutée celle des matériels. Cet été, le chef d'état-major de la Marine regrettait devant la commission de la Défense de l'Assemblée nationale qu'il n'y ait plus que quatre patrouilleurs pour l'ensemble de nos territoires d'Outre-mer au lieu de huit précédemment, et précisait qu'en 2021 il n'y en aurait plus que deux. Deux patrouilleurs, c'est le besoin qu'il estimait nécessaire pour chacun des territoires.

En cette période de disette budgétaire où les armées se trouvent contraintes à faire des choix et à fixer des priorités, le risque est grand de les voir rogner encore sur leur dispositif Outre-mer. Or, comme le rappelle le dernier Livre blanc sur la Défense : « *La mission première des armées est d'assurer la protection de la Nation contre toute menace de nature militaire. Elles assurent en permanence la sûreté du territoire, de l'espace aérien et de nos approches maritimes.* » En conséquence, notre territoire ultramarin doit bénéficier de la même attention puisqu'il est tout autant « national ».

Sur ces territoires, nos armées doivent donc être en mesure d'exécuter les missions « classiques » de défense et de sécurité comme la protection de nos ressortissants, la participation à la préparation opérationnelle des modules tournants qui viennent compléter les forces permanentes ou l'intervention de première urgence lors de catastrophes naturelles de plus en plus fréquentes et de plus en plus violentes comme l'a démontré le cyclone Irma de septembre 2017. En outre, en cas de menace de nature étatique (toujours possible car ces territoires sont des îlots de relative prospérité au milieu d'ensembles qui le sont moins) nos DROM-COM constituent des points d'entrée pour la mise en œuvre rapide des moyens adaptés et des plateformes de projection.

¹ Jacques Attali- *Urgences françaises*-2013

Mais s'ajoutent aussi des missions spécifiques liées à des problématiques régionales comme :

- dans les Caraïbes : la lutte contre de nombreux trafics dont celui des stupéfiants ;
- en Guyane : la lutte contre l'orpaillage clandestin et la protection du centre spatial et des frontières ;
- à Mayotte : la lutte contre l'immigration clandestine ;
- dans l'Océan Indien : la lutte contre la piraterie et le brigandage.

On pourrait ajouter à tout cela que dans les DROM-COM, les forces de souveraineté contribuent à la cohésion nationale et concourent à l'activité économique et à la politique de l'emploi, en particulier par le biais du service militaire adapté.

La France possède à travers ses DROM-COM et le dispositif militaire qui s'y trouve un atout qui lui permet de rester bien placée dans la course à la puissance. Si les moyens consentis sur ces territoires venaient, comme le suggéraient les sénateurs, à se réduire encore, cela constituerait une rupture et les missions allouées ne pourraient plus être exécutées.

Il faut cesser de désarmer la France y compris dans ses territoires d'Outre-mer.

Lettre n°17/11 – B du 15.11.2017

Associations, associez-vous !

Il y a peu, le général (2s) Jean-Pierre Soyard a fait circuler dans le milieu des associations du monde de la Défense un document intitulé *Plaidoyer pour nos soldats*. Parmi les sujets évoqués figure une adresse à toutes les associations que, par commodité de langage, nous appellerons patriotiques et qui regroupent anciens combattants, amicales d'armes ou de régiments, anciens de telles unités ou formations, élèves des écoles militaires, groupes de réflexion sur la Défense, et d'autres impliquées ou intéressées par les questions de Défense.

Il les exhorte à une sorte d'« union sacrée » en leur proposant d'agir pour un objectif commun et fédérateur qui a le mérite de la précision et de l'exhaustivité : « *Permettre aux armées de remplir les missions qui leur sont confiées avec des moyens adaptés et suffisants, d'améliorer les conditions de vie des militaires qui se sont sensiblement dégradées depuis quelques années et de redonner à la hiérarchie militaire la plénitude des responsabilités organiques et opérationnelles nécessaires à l'exercice du métier des armes et correspondant à la place que les élites militaires doivent tenir dans la Nation.* »

Le général Soyard relève l'action volontariste et salubre de certaines de ces associations dont la nôtre qu'il cite en premier, mais regrette une absence de coordination entre elles qui, si elle existait, permettrait une fédération des énergies. Il milite donc pour la création d'un cercle de réflexion qui assurerait une très large diffusion dans les médias et sur les réseaux sociaux des différentes contributions de ces diverses associations.

On pourrait dès lors rappeler à notre camarade qu'une telle structure existe déjà. Il s'agit du Comité national d'entente des associations patriotiques et du monde combattant (en abrégé CNE), traditionnellement présidé par le président de la Saint-cyrienne, aujourd'hui le général d'armée (2s) Bruno Dary, et qui regroupe plus de 50 associations nationales. Cette instance n'est pas inactive. Son président s'adresse régulièrement par lettre au président de la République comme ce fut le cas récemment sur des sujets aussi divers que : la réalisation du monument à la mémoire des soldats morts pour la France en opération extérieure, l'éventuelle réhabilitation des « fusillés pour l'exemple » de la Grande Guerre, les conditions de la démission du général de Villiers ou la demande de nomination d'un secrétaire d'État aux Anciens Combattants. L'ASAF fait, bien sûr, partie de ce comité et se rend régulièrement à ses réunions.

Ce comité pourrait accueillir aussi d'autres associations notamment les associations professionnelles nationales de militaires (APNM) dont dix sont aujourd'hui homologuées, ainsi que des cercles de réflexion comme le G2S qui regroupe des généraux en 2^e section de l'armée de Terre. Ce dernier publie des études de très haute qualité comme celles, par exemple, pour ne citer que les deux dernières, sur la liberté d'expression des militaires (dossier n° 19 de mars 2017) ou sur la place des militaires au sein du ministère des Armées (dossier n° 20- juillet 2017) disponibles sur le site ASAF.

En agissant solidairement, le monde des associations patriotiques qui regroupent en leur sein un nombre considérable d'hommes et de femmes de valeur qui ont souvent, par le passé, rendu d'éminents services à notre pays, gagnerait en crédibilité et, par conséquent, serait en mesure de sensibiliser nos concitoyens aux questions de Défense et à placer nos politiques face à leurs responsabilités dans ce domaine.

LA REDACTION
www.asafrance.fr

18, rue Vézelay 75008 Paris
Tél : 01 42 25 48 43 - Courriel : secretariat@asafrance.fr
Site : <http://www.asafrance.fr>

Association 1901 déclarée le 27 mai 1983. J.O. N° 57322 GR 182 - Fédération A. Maginot